

SOMMAIRE

Argument : L'orientation à l'heure du numérique **5**

Entretiens avec Bernard Stiegler **7**

« Ce qu'on appelle l'école, c'est un lieu de formation de l'attention... »

Bernard Stiegler/Jean-louis Brunati

La société en réseau : une société d'insectes ? **35**

« Faut-il voir dans le règne croissant des réseaux la réalisation heureuse d'une utopie libertaire ou plutôt le sinistre accomplissement de la réalité néo-libérale ? »

Julien Gautier

Ecole « numérique » **41**

« Selon le rapport PISA, les pays les plus performants sont ceux dont les élèves utilisent le moins à la maison les technologies numériques pour le travail scolaire... »

Loys Bonod

La vie débridée des algorithmes **55**

« Sur la question de la personnalisation, il y a évidemment tromperie sur la marchandise dans la mesure où ce qui est présenté comme tel, est en fait une entreprise de contrôle des populations par les deux modalités de pouvoir (non indépendantes) que représentent, d'un côté le marketing économique (et politique), de l'autre la surveillance généralisée, étatique et privée »

Jean-Louis Brunati

L'orientation, moi et MOA **61**

« Plus besoin de réfléchir, de se casser la tête ; aux désirs de chacun correspondrait une solution sur-mesure et le high-tech devrait parvenir à ré-enchanter le monde. »

Dominique Hocquard

Des livres et nous : de Philippe Bihoux et Karine Mauvilly, Le désastre de l'école numérique. **69**

Jean-Louis Guerche

Dans le petit monde

Où les vrais « autistes » ne sont pas ceux qu'on croit ! **73**

Argument pour un numéro à venir

Comment avons-nous rencontré le métier ? **75**

L'ORIENTATION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

L'accélération de l'entrée des technologies numériques à l'École et spécialement dans le champ de l'orientation initiale risque de bouleverser à la fois les pratiques d'orientation et la manière pour un élève d'envisager son avenir.

Fort du succès des réseaux connectés et autres dispositifs issus des technologies du web, les concepteurs des applications numériques en orientation misent sur une réception optimale de leurs innovations *high tech*. Toutes ces machines destinées à capter l'attention des adolescents mettent en avant la possibilité qui leur est faite d'accéder à une banque de données très fournie et d'exprimer en même temps leur propre singularité. Du coup, dans le domaine de l'accompagnement et du conseil, le mouvement d'individualisation auquel nous étions habitués depuis de nombreuses années est appelé à changer de régime. On parle désormais de personnalisation. L'enjeu n'est plus seulement d'accéder via des plateformes à des informations sur des métiers, des formations, des débouchés, mais de faire en sorte qu'un intérêt individualisé identifié et un objectif économiquement déterminé trouvent les conditions conjointes et toujours relancées de leur réalisation. Les flux d'information, les recommandations s'ajusteraient dans un mouvement continu aux intérêts répertoriés et évolutifs de chacun.

Paradoxalement ces applications sont censées procurer un sentiment de liberté et de maîtrise de son destin auquel s'ajoute la croyance selon laquelle on peut se délester d'un certain nombre de tâches en les confiant à un système électronique qui, pour le plus grand confort de l'utilisateur, dessinera pour lui les meilleures perspectives tout en l'assurant, s'il suit la recommandation, de la plus haute sécurisation !

Dans ce contexte des questions se posent : l'avenir de chacun serait-il désormais aussi magiquement accessible et à portée de clic ?

Que doit-on penser de ces innovations et surtout de la volonté de vouloir les placer au cœur de la stratégie éducative ?

N'y a-t-il pas de bonnes raisons d'être inquiet de cette algorithmisation de la vie, c'est-à-dire de cette façon d'être orienté à partir de ses traces sur la toile par des « systèmes intelligents ». Cette délégation de soi à des systèmes techniques opaques, invisibles, censés apporter une réponse à nos besoins et à nos désirs singuliers jusqu'à les susciter et même les devancer parfois, ne mérite-t-elle pas d'être interrogée ?

Ce qui est sûr c'est qu'un nouvel imaginaire social s'élabore, un nouveau quotidien éducatif se façonne. De quelle manière se fait cette acculturation ?

Au fond, quels sont les enjeux de ces mutations technologiques que nous vivons aujourd'hui au sein de l'École et particulièrement en tant que psychologues de l'EN ?

ENTRETIENS AVEC BERNARD STIEGLER¹

Par Jean-louis Brunati²

Après avoir sollicité le philosophe Bernard Stiegler pour l'écriture d'un article à partir de l'argument, celui-ci m'a répondu favorablement; je lui ai alors adressé par écrit avant le premier entretien quelques questions portant sur l'attention, sur la « prolétarisation » telle qu'il la conçoit, sur le désarroi de la jeunesse, sur les problèmes d'éducation... (cf. en annexe). Le texte qui suit est donc le « concentré » de ses réponses, en deux entretiens – par Skype – retranscrit puis mis en forme écrite; j'ai essayé ce faisant de garder le plus possible le style du langage parlé. Résumé de ma question initiale : face à l'absence de réflexion dans le milieu éducatif en général, notamment sur les questions aiguës que pose le numérique, face au sentiment d'impuissance, au découragement qui en découle, face à la paresse et la lâcheté intellectuelle assez répandue, que faire et comment?

1^{ER} ENTRETIEN, LE 12 JUILLET 2016

JLB. En écrivant les questions que je vous ai envoyées³ et en pensant à cette sorte d'atonie générale qui traverse le milieu éducatif, et pas seulement lui, je me demandais quels liens établir, comment parler de ces outils numériques qu'on voit arriver partout, comment faire avec tout ça? Comment des collègues pourraient débattre avec d'autres, professionnels, non-professionnels de ces questions? Si ce n'est pas fait il me semble qu'on ne pourra jamais se débrouiller des questions touchant à l'orientation, l'emploi, l'instruction, l'éducation plus généralement car on a affaire de plus en plus à une sorte d'enfermement.

BS. Je pense qu'il faudra qu'on revienne sur les questions que vous m'avez envoyées parce qu'elles sont très bien posées, mais je voudrais commencer par la fin et c'est ce que vous venez de faire vous-même en vous demandant comment faire. Eh bien, je pense que justement il faut passer maintenant à une autre dimension quant à la question de savoir comment faire. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne peut pas laisser les gens se débrouiller tous seuls, ce n'est pas possible. Discuter ensemble, c'est très bien, on est un peu moins seuls, mais ça ne suffit pas. Il y a un moment où il faut passer à autre chose, car nous sommes dans une situation

1 Bernard Stiegler est philosophe, auteur de nombreux ouvrages dont *Prendre soin de la jeunesse et des générations* (Flammarion, 2008). Il est cofondateur d'*Ars Industrialis*, association pour une politique industrielle des technologies de l'esprit (www.arsindustrialis.org).

2 Jean-louis Brunati exerce comme Copsy à Marseille.

3 Voir Annexe1.

LA SOCIÉTÉ EN RÉSEAU : UNE SOCIÉTÉ D'INSECTES ?

Julien Gautier¹

Les réseaux sont aujourd'hui partout, tant par leur présence matérielle que par leur présence idéologique, dans les faits comme dans les discours. Les XIX^e et XX^e siècles industriels ont vu se développer à grande vitesse les réseaux de transports (ferrés, maritimes et routiers), les réseaux d'énergie (pétrole, gaz, électricité), les réseaux de communication (poste, télégraphe, téléphone), les réseaux électroniques et informatiques enfin, eux-mêmes supports du « réseau des réseaux » (l'Internet) et bientôt d'une interconnexion généralisée des objets (l'Internet des objets). Du côté des représentations, et en particulier depuis la deuxième moitié du XX^e, la notion, le schème du « réseau » a envahi les discours et tend à devenir le modèle implicite ou explicite pour penser et organiser l'ensemble des rapports sociaux : le quartier, la ville, l'entreprise, l'école, et finalement la société toute entière sont conçus essentiellement comme des réseaux, et même sommés de fonctionner « en réseau », de manière fluide et décentralisée, en interconnexion permanente, comme sur la toile du Web. Il y a ainsi un imaginaire dominant, essentiellement positif, des réseaux, une idéologie des réseaux², dont les racines remontent au moins au XIX^e siècle, et associée à un certain progressisme. Car, en gros, le réseau est ce qui se distingue de la structure et de l'institution, voire s'y oppose : à la rigidité, à la verticalité et au centralisme des institutions, s'opposeraient la mobilité, l'horizontalité et la distributivité des réseaux. Ainsi, l'image du réseau est devenue porteuse d'une conception du social et du politique, d'une utopie techno-sociale ou techno-politique : la société tend à y être conçue comme un « réseau de réseaux », un tissu mobile de relations entre individus, en constante évolution. De leur côté, les techniques de réseau tendent à devenir les moyens prédominants d'une sorte d'ingénierie sociale se substituant peu à peu à l'action proprement politique, soutenant l'idée d'une transformation sociale continue assurée par le développement de dispositifs techniques³.

Or, il faut le reconnaître, cette réalité et cet imaginaire sont profondément ambivalents. D'un côté, leur développement est souvent associé au progrès et à la liberté, à la circulation accélérée, fluidifiée et généralisée des hommes, des marchandises, des messages et des idées, sur la base d'une conception qui se veut libertaire du réseau comme dispositif décentralisé,

1 Julien Gautier est professeur de philosophie et co-fondateur et animateur du site *skhole.fr* qui dispose d'une impressionnante richesse de textes sur *...l'école*.

2 Ce que le philosophe Pierre Musso nomme la « rétiologie ».

3 « Ainsi le réseau technique devient-il la fin et le moyen pour penser et réaliser la transformation sociale, voire les révolutions de notre temps. L'idéologie triomphante du réseau est une façon de faire l'économie des utopies de la transformation sociale, d'opérer un transfert au sens psychanalytique, du politique sur la technique », Pierre Musso, *L'Humanité*, 25 mars 2003.



PISA : ÉCOLE «NUMÉRIQUE»¹ Bien sous tous rapports

Loys Bonod²

Après un premier rapport mitigé il y a une dizaine d'années[1], l'OCDE vient de publier un nouveau rapport[2] critique sur les pratiques numériques scolaires dans de nombreux systèmes éducatifs.

Ce rapport PISA, malgré certaines ambiguïtés, est d'autant plus intéressant que la France s'apprête à faire son *grand bond en avant* numérique, en équipant massivement les collégiens de tablettes tactiles à partir de 2016. Une "révolution numérique" d'autant plus étonnante que les professeurs n'ont jamais exprimé cette demande et, surtout, que les différentes expérimentations d'équipement menées en ce sens n'ont guère été concluantes[3], quand, par chance, elles ont fait l'objet d'une évaluation.

UN CONSTAT TIMIDE

Dans ce nouveau rapport, l'OCDE semble faire son *mea culpa* :

« Les projets d'intégration des nouvelles technologies dans l'éducation ont parfois laissé escompter l'amélioration de l'efficacité des processus éducatifs, en permettant l'obtention de meilleurs résultats à moindres coûts. » (p. 36)

Aujourd'hui, le constat semble en effet sans appel sur les technologies numériques :

*« [...] lorsqu'elles sont utilisées en classe, leur incidence sur la performance des élèves est **mitigée, dans le meilleur des cas**. En effet, selon les résultats de l'enquête PISA, les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les TIC dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. »* (p. 15)

1 Ce texte a paru initialement sur l'indispensable *Laviemoderne.net*.

2 Loys Bonod est professeur de lettres classiques dans un lycée parisien, « vaguement dessinateur à ses moments perdus » et co-animateur du site *Laviemoderne.net*.

LA VIE DÉBRIDÉE DES ALGORITHMES

Jean-Louis Brunati¹

A propos de l'article d'Antoinette Rouvroy et Thomas Berns « Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme condition d'individuation par la relation? »²

Par « *gouvernamentalité algorithmique* » les auteurs désignent un mode de gouvernance qui s'appuie sur une nouvelle pratique de la statistique, revisitée par le numérique. Ces nouvelles statistiques « nous éloignant des perspectives statistiques traditionnelles de l'homme moyen, semblent permettre de « saisir » la « réalité sociale » comme telle, de façon directe et immanente, dans une perspective émancipée de tout rapport à « la moyenne » ou à la « normale », ou, pour le dire autrement, affranchie de la "norme" ». Les auteurs parlent d'une « objectivité a-normative », créant un « nouveau régime de vérité numérique »; la gouvernamentalité algorithmique rompt ainsi avec l'origine conventionnelle de l'information statistique.

La statistique traditionnelle repose en effet sur des normes conventionnelles, cadre de référence dans lequel elle opère et qui pré-existe à sa construction. Ceci a comme conséquence d'ouvrir la possibilité de débat ou même de contestation à propos des présupposés de l'analyse statistique en question. C'est bien cela qui semble impossible avec cette nouvelle forme d'analyse qui combine calculs algorithmiques et *big data*, dans la mesure où elle se présente comme neutre, objective, prétendant aboutir à une sorte de copie du « réel ». Sans trop entrer dans le détail de cette analyse riche de références et de perspectives, je soulignerai les points importants de leur analyse en y ajoutant quelques remarques.

Position du problème

Les auteurs insistent sur l'importance du *data mining*, décrite ainsi dans Wikipédia :

« L'exploration de données, fouille, ou encore prospection de données, a pour objet l'extraction d'un savoir ou d'une connaissance à partir de grandes quantités de données par des méthodes automatiques ou semi-automatiques ». Antoinette Rouvroy et Thomas Berns en expliquent les finalités :

« Le datamining, articulé à des finalités de profilage, reconstruit, suivant une logique de

¹ Jean-Louis Brunati exerça comme COPS à Marseille.

² 2013/1 n° 177, p. 163-196. DOI : 10.3917/res.177.0163, La Découverte.

Les deux auteurs sont philosophes du droit, chercheurs au Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS, Belgique).

L'ORIENTATION, MOI ET MOA¹

Dominique HOCQUARD²

*«Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître
et dans ce clair-obscur surgissent les monstres» (Gramsci)*

Dans les parcs, dans la rue, aux abords des monuments, vous les avez sans doute croisés cet été, leur *smartphone* à la main : les chasseurs de Pokémon.

Géolocalisé, chaque joueur apparaît sous la forme d'un avatar sur une carte représentant le lieu où il se trouve. S'il passe à côté d'un Pokémon qui apparaît virtuellement dans son environnement réel, il doit le viser avec son appareil photo, et lui lancer une *Poké Ball* d'un habile mouvement du doigt sur son écran, pour le capturer. Réparties dans différents endroits de l'espace, ces étranges créatures sont ainsi traquées pour terminer dans des arènes où les joueurs se donnent rendez-vous pour livrer d'après batailles de Pokémon. Bien sûr, des enseignes comme Mac Do ont compris tout l'intérêt à se retrouver dans l'environnement des joueurs ! Des contrats entre l'éditeur du jeu et différentes entreprises sont d'ailleurs à l'étude !

Jouer à Pokémon-Go c'est évidemment très « FUN »³. Mais plus encore, rapportent les utilisateurs et les spécialistes du jeu, cela aurait *des effets inattendus sur la santé mentale et physique des joueurs* grâce notamment aux bienfaits de la marche à pied... On dit même que le jeu permettrait aux enfants autistes de se socialiser plus facilement. Bref à en croire les spécialistes, on aurait là un jeu capable d'aider au développement harmonieux de l'individu ! Rien que cela...

Des mises en garde ont néanmoins été exprimées ici et là.

Face à l'ampleur du phénomène la fédération bordelaise du bâtiment, par exemple, a placardé à l'entrée de ses chantiers des affiches pour prévenir les joueurs qu'un chantier n'est pas un terrain de jeu.

1 Mon Orientation Augmentée est la nouvelle application numérique d'aide à l'orientation de l'Onisep, dont le premier module est destiné aux collégiens et aux collégiennes dès la rentrée 2016.

2 Dominique Hocquard est membre du CA de l'ACOP-F dont il a été le président.

3 FUN (France Université Numérique) c'est le sigle assez révélateur retenu par des établissements d'enseignement supérieur pour désigner une application numérique destinée à des lycéens pour les aider à se projeter dans l'enseignement supérieur.

Nous avons lu

**De Philippe Bihouix et Karine Mauvilly,
Le désastre de l'école numérique,
Editions du Seuil, 2016**

Commençons par la fin : avoir des responsabilités au sein de l'École et ne pas lire cet ouvrage devra désormais être considéré comme une faute professionnelle ! Car nous tenons là l'ouvrage « grand public » qui fait un point exhaustif et lucide sur « l'école numérique ». Les auteurs, Philippe Bihouix, ingénieur et essayiste, et Karine Mauvilly, historienne et juriste de formation, ont fait le pari de s'adresser à l'intelligence des citoyens pour s'interroger avec eux sur la pertinence du « *plan numérique pour l'école* ».

De la lanterne magique aux tablettes en passant par le cinéma, la radio et la télévision, les progrès techniques ont toujours engendré une utopie techno-pédagogique. En 1913, Thomas Edison se laissait aller : « *Bientôt les livres seront obsolètes dans les écoles* » (p.23) ; à l'issue de l'annonce par le Président de la République, François Hollande, le 14 septembre 2014 d'un « *grand plan numérique pour l'école* » (p.7), la ministre de l'Éducation nationale perroquetait le 7 mai 2015 : « *Le numérique est un levier majeur pour nous permettre d'atteindre les principaux objectifs de notre politique éducative : la réduction des inégalités scolaires, culturelles et sociales, la lutte contre le décrochage et la démotivation...* » (p.9). Passant sur le fait qu'apparemment la finalité de l'école n'est plus d'instruire les enfants qui la fréquentent, les auteurs pointent bien que « *la fuite en avant numérique est d'abord le signe de l'échec de décennies de réformes du système scolaire.* » (p.8).

Or, et c'est le premier constat important que les auteurs établissent, numériser les systèmes scolaires ne les rend pas plus performants, bien au contraire. Même l'OCDE est obligée de le reconnaître : « *En moyenne, au cours des dix dernières années, les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences* » (p.51). Mais, quels que soient les résultats, il s'agit de faire accepter « la nécessité du changement », alors et comme ça ne marche pas, il faut augmenter la dose. Ce que l'OCDE, plus schizophrénique que jamais, affirme sans hésiter : « *.../... Si nous souhaitons mobiliser les appuis en faveur d'une école plus ouverte aux nouvelles technologies, nous devons mettre en place de meilleures stratégies, tant pour communiquer sur la nécessité du changement que pour mobiliser les soutiens en sa faveur.* » (p.56).

De la « comm » et des stratégies...

Ce qui sera fait avec le rapport Fourgous, rapport de la mission parlementaire sur la modernisation de l'école par le numérique, intitulé « Réussir l'école numérique ». Un tissu d'âneries sur le sujet dans lequel les auteurs puisent avec délectation pour égayer leur propos très informés d'un running gag assez réjouissant.

La tablette n'est que de la technologie périssable offrant une occasion de lecture. « *Pour de nombreux chercheurs, c'est la maîtrise de la simple lecture (opération en réalité très complexe) qui prépare le mieux les élèves aux technologies numériques, en leur permettant de comprendre le texte à l'écran, mais aussi de s'interroger sur la nécessité d'user, ou de ne pas user, de cet*

écran. Au fond, un enfant bien formé au numérique serait un enfant capable de se dire : pour faire ceci, je n'ai pas besoin du numérique. » (p.70). Bref, vive la tablette... en chocolat !

« Le numérique s'offre comme la réponse à un besoin inexistant. Notons que c'est tout l'art de la société de consommation. » (p.72).

D'ailleurs, les auteurs soulignent à raison que ce n'est plus le taux d'équipement qui distingue mais la compétence dans l'utilisation du numérique : « l'accès généralisé à internet joue dorénavant un rôle d'amplificateur des inégalités. » (p.77). En effet, « c'est avant tout une bonne maîtrise des fondamentaux qui permet d'être performant dans toutes les matières, y compris en informatique. » (p.84).

De plus, « toutes ces technologies ont un impact environnemental majeur. Elles provoquent un désastre écologique à tous les stades de leur cycle de vie : l'extraction des matières premières, la fabrication, la consommation énergétique, la mise au rebut ou le recyclage. » (p.89). N'en jetez plus ! Il est hautement comique de voir les mêmes « responsables » politiques farcir l'école d'un prêchi-prêcha sur le « développement durable » et inciter celle-ci à accroître l'empoisonnement « des bidonvilles d'Accra (Ghana), de Lagos (Nigéria), de Bangalore (Inde), de Karachi (Pakistan) ou de Guiyu (Chine). » (p.104).

Quant aux conséquences sanitaires sur les utilisateurs, on commence à pouvoir les apprécier : troubles du sommeil, de l'humeur, troubles visuels, fatigue, stress, inattention chronique, ...

« Aujourd'hui le temps d'écran des jeunes empiète de plus en plus sur la qualité de leur sommeil, pourtant reconnu comme un facteur essentiel de la réussite scolaire. En les incitant à se connecter le soir après la classe – en plus des copains et des réseaux sociaux -, l'école numérique ne peut qu'aggraver les troubles générés chez les enfants. » (p.118).

Baucoup de travail en perspective donc pour les médecins généralistes, les ophtalmos, les psychologues, les psychanalystes, les psychiatres, les orthophonistes, les éducateurs, les assistants de service social et – bien sûr – les officines dispensatrices de cours privés ! Le « grand plan numérique pour l'école » est probablement un grand plan Marshall pour l'emploi qui s'ignore ! Mais, la Sécurité sociale y survivra-t-elle ?

Ensuite, les auteurs décrivent la trahison sociale et financière que représente le plan pour une école numérique. Ils proposent l'analyse du *lobbying* éhonté de Microsoft. Manœuvres qui ont conduit au scandaleux partenariat de Microsoft France avec le ministère de l'Éducation nationale en novembre 2015, ou quand l'école s'inféode aux intérêts du secteur privé. Confions nos enfants aux multinationales, maîtres es optimisations fiscales ! Edifiant...

In fine, Philippe Bihoux et Karine Mauvilly s'interrogent sur les implications politiques et anthropologiques de la numérisation de l'école/ « .../...l'école numérique remet en cause certains fondamentaux anthropologiques tels que l'intérêt de l'effort, le besoin de stabilité, la transmission d'humains à humains. Ou espère-t-elle transformer l'Homme, comme le souhaitent les transhumanistes ? » (p.165).

En conclusion, « Le numérique ne fait qu'amoindrir certaines des capacités cognitives de nos enfants. Il est aussi porteur de fausses promesses. » (p.174) et donc de véritables illusions :

« Quand le jeune utilisateur pense 'partage', le réseau pense 'données'; quand l'enfant pense 'nouvel ami', le réseau pense big data (données massives). » (p.175).

Vive les cahiers en papier, les maîtres exemplaires et les longues récréés !

Remercions vivement les auteurs de nous avoir mis la puce à l'oreille : l'école numérique ne reposait que sur du *silicium* !

Jean-Louis Guerche

DANS
LE PETIT MONDE

Où les vrais « autistes » ne sont pas ceux qu'on croit...

Ci-après une proposition de résolution déposée par une centaine de députés « droitistes » qui augure bien de ce que le futur législatif nous réserve.

Vous trouverez également, à la suite, le texte de la pétition (cause-autisme.fr) qui a circulé rapidement pour « contrer » cette initiative délétère et informer les députés. Cette proposition a finalement été repoussée en séance du jeudi 8 décembre 2016...

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 octobre 2016.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

invitant le Gouvernement à promouvoir une prise en charge de l'autisme basée sur les recommandations de la Haute Autorité de santé, présentée par Mesdames et Messieurs

Daniel FASQUELLE, Georges FENECH, Édouard COURTIAL, Laurent WAUQUIEZ, François VANNON, François de MAZIÈRES, Patrick HETZEL, Jean-Louis COSTES, Patrice MARTIN-LALANDE, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Philippe VITEL, Bernard PERRUT, Marie-Jo ZIMMERMANN, Jean-Claude MATHIS, Jean-Claude MIGNON, Julien DIVE, Thierry LAZARO, Lionnel LUCA, Marine BRENIER, Laurence ARRIBAGÉ, Isabelle LE CALLENNEC, Olivier MARLEIX, Alain MARLEIX, Jean-Pierre DOOR, Gérard MENUUEL, Jean-François MANCEL, Céleste LETT, Marc-Philippe DAUBRESSE, Bernard DEBRÉ, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Guillaume LARRIVÉ, Marie-Christine DALLOZ, Jean-Marie SERMIER, Yves ALBARELLO, Frédéric REISS, Patrick LABAUNE, Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, Jean-Louis CHRIST, Alain SUGUENOT, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Lucien DEGAUCHY, Nicole AMELINE, Damien ABAD, Michel VOISIN, Laurent FURST, Yves FOULON, Camille de ROCCA SERRA, Bernard BROCHAND, Virginie DUBY-MULLER, Alain MOYNE-BRESSAND, Annie GENEVARD, Jean-Claude BOUCHET, Philippe MEUNIER, Didier QUENTIN, Jacques Alain BÉNISTI, Philippe Armand MARTIN, Denis JACQUAT, Pascal THÉVENOT, Fernand SIRÉ, Paul SALEN, Claude GREFF, Arlette GROSSKOST, Michel HERBILLON, Yannick MOREAU, Josette PONS, Martial SADDIER, Sylvain BERRIOS, Philippe LE RAY, Alain MARSAUD, Franck RIESTER, Alain CHRÉTIEN, Alain GEST, Dino CINIERI, Jean-Charles TAUGOURDEAU, Marc LE FUR, Geneviève LEVY, Jean-Luc REITZER, Laure de LA RAUDIÈRE, Laurent MARCANGELI, Thierry MARIANI, Guy TEISSIER, Julien AUBERT, Bérengère POLETTI, Valérie LACROUTE, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DEFLESSELLES, Sébastien HUYGHE, Dominique NACHURY, Michel HEINRICH, Rémi DELATTE et Patrice VERCHÈRE,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À ce jour, on recense 600 000 autistes en France soit environ une naissance sur 100 ou 800 000 naissances par an. En 2014, 44 % des personnes autistes étaient victimes de maltraitance, soit 250 000 personnes autistes sur les 600 000 que compte notre pays.

En outre, 80 % des enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) sont exclus de l'école en milieu ordinaire. Ainsi, seuls 20 % d'entre eux sont pris en charge conformément au cadre défini par le Gouvernement et aux attentes exprimées par les familles.

Si des avancées ont été réalisées, notamment par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dite « loi Chossy » de 2005 qui oblige la scolarisation de tous les enfants en milieu scolaire ordinaire, force est de constater que cette loi n'est pas appliquée pour les enfants autistes. De plus, l'autisme a été déclaré grande cause nationale en 2012 peu avant les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de santé (HAS) qui promeuvent les approches développementales et comportementales dans la prise en charge médicale de l'autisme. Depuis lors, le groupe d'études sur l'autisme, créé à l'Assemblée nationale en 2011, à l'initiative de Messieurs les députés Daniel Fasquelle et Gwendal Rouillard, a souligné les nombreuses contradictions entre le discours officiel et la prise en charge effective de ces personnes.

Nous proposons donc que notre Assemblée vote une résolution encourageant le Gouvernement français à agir dans le sens des conclusions de la HAS afin de promouvoir une prise en charge effective de l'autisme dans le respect des droits fondamentaux des personnes qui en sont atteintes.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Article unique

Pétition

PRISE EN CHARGE DE L'AUTISME

OUI AU LIBRE CHOIX DE LA MÉTHODE DE SOIN NON À L'INTERDICTION DE LA PSYCHANALYSE

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous voulons attirer votre attention sur la dérive liberticide de la proposition de résolution déposée par Monsieur Fasquelle et quatre-vingt-treize députés auprès de la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 octobre 2016, invitant le Gouvernement à « promouvoir une prise en charge de l'autisme basée sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé », tout en l'invitant également « à condamner et interdire les pratiques analytiques sous toutes leurs formes car n'étant pas recommandées par la HAS ». Nous sommes très surpris que cette proposition fasse suite à l'intervention du Président de la République qui, lors la Conférence nationale du Handicap, le 19 mai 2016, a souhaité que le 4e Plan Autisme soit celui « de l'apaisement et du rassemblement. Parce que nous devons avoir toutes les réponses et les réponses les plus adaptées, sans préjugés et sans volonté d'imposer une solution plutôt qu'une autre ».

Tout au contraire, l'orientation de cette résolution vise à faire adopter politiquement une position radicale dans un domaine complexe caractérisé par des données scientifiques qui ne permettent que de très prudentes recommandations.

Cette proposition procède clairement à un détournement des recommandations de la HAS sur au moins trois points :

- en voulant transformer des recommandations en injonctions

- en affirmant que les méthodes recommandées sont validées scientifiquement

- en prétendant que la psychanalyse se trouverait dans la liste des méthodes non recommandées, alors que la HAS a pris soin, en l'absence de consensus entre experts quant à la pertinence de l'approche psychanalytique, de la classer dans la liste des méthodes non consensuelles. Non consensuelle ne veut pas dire non recommandée.

Chacun sait que les débats autour de l'autisme sont d'une extrême complexité. Son acception varie au gré des éditions des manuels de psychiatrie, et les divers travaux ne sont pas en mesure d'expliquer pourquoi son extension semble être devenue épidémique lors des dernières décennies, tandis qu'ils restent très prudents quand ils se prononcent sur la qualité des traitements éducatifs. Il fait consensus dans la littérature scientifique internationale que les traitements recommandés connaissent plus d'échecs que de réussites – ces dernières dans les méta-analyses atteignant à peine 50 %. Dès lors, sur quoi se fonde ce projet de résolution pour appeler à trancher dans des problèmes pour lesquels les spécialistes restent en de grandes incertitudes ?

Les députés signataires considèrent qu'il existe des « approches validées scientifiquement et ayant fait preuve de leur efficacité ». La HAS se montre beaucoup plus prudente. Des trois méthodes recommandées (ABA, Denver et TEACCH), elle estime que seules les deux premières atteignent « une présomption scientifique » d'efficacité (grade B), la troisième « un faible niveau de preuve » (grade C). Aucune des trois ne parvient au grade A, celui de la validation scientifique. Par ailleurs, le programme de Denver, recommandé par la HAS, se fonde pour une part sur les concepts psychanalytiques de M. Malher. À partir de quelle dose de psychanalyse une pratique devrait-elle être interdite ?

Les députés signataires semblent méconnaître que la Fédération Française de Psychiatrie, qu'ils mettent en cause, ne se prononce pas quant à la psychanalyse avec les autistes, en revanche elle reste attachée à liberté de choix des traitements. Que l'Etat vienne à rompre avec ce principe en prenant parti dans des débats scientifiques, n'a pas d'équivalent dans un régime démocratique, et ne peut que rappeler cruellement des dérives totalitaires.

Vouloir donner force contraignante à des « recommandations » serait méconnaître qu'en matière de santé les vérités d'aujourd'hui peuvent ne pas être celles de demain. Cela conduirait à dresser un obstacle à toute tentative de faire avancer les connaissances sur la prise en charge des autistes, pourtant actuellement lacunaires et incertaines. Les efforts pour figer le savoir ne font pas bon ménage avec le progrès.

Mesdames et Messieurs les députés, il est plus que temps de faire entendre en ce domaine délicat la voix de la raison et que les professionnels engagés depuis de nombreuses années dans les soins et l'accompagnement des sujets autistes, enfants, adolescents et adultes, dans les secteurs de pédopsychiatrie et dans les institutions médico-sociales puissent poursuivre leur tâche dans un climat apaisé, en lien avec les parents et l'ensemble du milieu éducatif.

Mesdames et Messieurs les députés, le pluralisme des formations et des pratiques a toujours été l'orientation des politiques de santé publique, pour proposer aux familles et aux patients un libre choix éclairé pour les soins et les accompagnements. Ce projet de résolution déroge fondamentalement à cette orientation et, pour ces raisons, nous vous prions instamment de ne pas le soutenir.

Cette pétition a été remise à :

Monsieur Le Président de l'Assemblée nationale

Mesdames et Messieurs les députés.

COMMENT AVONS-NOUS RENCONTRÉ LE MÉTIER ?

« A l'âge de ceux auxquels je m'adresse aujourd'hui, je vivais la perplexité du jeune étudiant devant l'Himalaya des savoirs. Je pris le parti de jouer à la loterie. Et la roue du destin s'arrêta sur une case qui ne manquait pas d'être énigmatique : « Droit ». »¹

Pierre Legendre joua donc à pile ou face pour savoir s'il étudierait le droit ou les sciences biologiques² !

« La chose la plus importante à toute la vie est le choix du métier : le hasard en dispose³ ». Soit, mais Pascal ajoute aussitôt « La coutume fait les maçons, soldats, couvreurs » marquant ainsi le hasard du sceau de la contingence ; la coutume, c'est bien connu, c'est relatif.

Un jeune homme, titulaire du diplôme de l'IEP Bordeaux, fatigué de garder les enfants de sa sœur, consentit à passer le concours de la Pénitencière pour être directeur de prison. Il termina 22^e et dernier admis⁴ !

Hasard et nécessité semblent avoir présidé aux destinées professionnelles de ces deux-là et pourtant Freud nous avertissait : « Pour des sujets d'une importance capitale, tel le choix d'une compagne (d'un compagnon) ou d'une profession, la décision devrait venir de l'inconscient, du fond de nous-mêmes.⁵ ».

Qu'en a-t-il été pour nous dans notre choix d'entamer une carrière dans la *domesticité publique* en décidant de passer le concours conduisant au métier – suivant les époques – de conseiller d'orientation ou bien de conseiller d'orientation-psychologue ?

Quelles rencontres, quelles situations, quelles réflexions nous ont conduit à pousser un jour la porte d'un centre d'information et d'orientation pour y travailler ?

Vous souvenez-vous de votre première entrée, de votre premier entretien, de votre première surprise dans l'exercice de votre art ?

1 Pierre Legendre, « Avant-propos », *La balafre*, 2009, Mille et une nuits.

2 Pierre Legendre, *Vies éparses*, Entretiens radiophoniques avec Philippe Petit, 2009, Mille et une nuits, p.17.

3 Blaise Pascal, fragment 541 des *Pensées*, Folio, Gallimard.

4 Quelques années plus tard, ce jeune homme entrera comme conseiller pour la prison au cabinet de Madame Taubira, alors garde des Sceaux, ministre de la Justice.

5 Cité par T.Reik in *Ecouter avec la troisième oreille*, Editions EPI, p 5.

Avec vos témoignages, comme autant d'autofictions, nous constituerons un véritable kaléidoscope sur le moment du choix de notre profession. Cela constituera un numéro exceptionnel, le n°2-2017 de *Questions d'orientation*.

Pour y participer, il vous suffit de nous adresser – jl.guerche@wanadoo.fr – **votre récit** dans un format raisonnable (de 5 000 à 15 000 signes) **avant le 15 mai 2017**.

Le comité de lecture de la revue procédera ensuite à la sélection d'une vingtaine d'entre eux.

Jean-Louis Guerche, pour la Rédaction

Bulletin d'abonnement 2017

à adresser aux Editions Qui plus est

32, rue des Envierges - 75020 Paris

Tél. : 01 43 66 61 16

Fax : 01 43 15 90 04

ABONNEMENT 2017 INSTITUTIONNEL **62 euros**

Réduction de 5 euros pour abonnement multiple à compter du second abonnement servi à la même adresse.

ABONNEMENT 2017 INDIVIDUEL **45 euros**

Réservé aux personnes travaillant dans une institution abonnée à la revue (joindre justificatif).

ABONNEMENT 2017 ETUDIANT **45 euros**

Réservé aux étudiants (joindre justificatif).

ABONNEMENT 2016 RETROACTIF **60 euros**

Réservé aux personnes travaillant dans une institution abonnée à la revue (joindre justificatif).

VENTES AUX NUMEROS :

2015 : n°1 n°2 n°3 n°4 **12 euros le n°**

2014 : n°1 n°2 n°3 n°4 **12 euros le n°**

MODES DE REGLEMENTS

Chèque à l'ordre des Editions Qui plus est

Mandat administratif (faire viser le bon de commande par l'établissement payeur)

Adresse de facturation

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Adresse de livraison

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville